



# la lettre

## du petit esquelbecquois

IPNS

AVRIL 2005 - N°7



*La parution dans la presse d'un article mettant en cause son fonctionnement a soulevé l'indignation de la totalité de la Commission Communale des Impôts. Comme partout ailleurs, cette commission travaille avec l'aide de l'administration des impôts et de représentants extérieurs au village, dans le cadre d'une loi de finances datant de 1970, et ce en toute transparence. Point de secret, nous vous l'expliquons ci-après.*

### LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

- Présidée par le Maire, elle est composée de membres du Conseil Municipal  
Titulaires : Michelle DELPOUVE, Paul DESMIDT, Jean-Michel VAESKEN,  
Jean-Pierre DEHONDT, Didier ROUSSEL, Jean-Pierre STEVENOOT, Patrick VALOIS.  
D'un représentant extérieur au village :  
Christian DEBLOCK, Maire honoraire de Ledringhem  
Du géomètre du cadastre :  
Monsieur BOUQUET

- Elle se réunit une fois par an
- Sur les conseils du géomètre et en se référant au barème édicté par le code des impôts, elle classe les habitations selon l'aspect architectural, le confort, le nombre de pièces, la surface habitable etc ...  
C'est après déclaration de la construction ou de l'amélioration d'un logement faite par le propriétaire auprès des Impôts que la commission est amenée à classer ou reclasser ce logement sur proposition du géomètre. Pour rappel, toutes les modifications sont affichées en mairie, dès réception de la validation du service des impôts (courant juin) .  
Le classement des habitations va de la catégorie 3 à 8, il permet lorsqu'il est validé par l'administration de déterminer la valeur locative brute de chaque habitation. Cette valeur locative sert de base de calcul aux différents impôts locaux (taxe d'habitation et foncière)

### TRAVAIL DE LA COMMISSION CES DERNIÈRES ANNÉES

Lors de la révision de 1970 chaque propriétaire a dû souscrire une déclaration H1 précisant : surfaces, confort ... Certaines déclarations n'avaient pas été revues depuis cette révision. Tous les propriétaires n'ayant pas souscrit de nouvelles déclarations depuis 1970 ont été répertoriés par le service des impôts et invités à redonner une situation à jour de leur habitation. Les nouveaux éléments ont été pris en compte et parfois l'administration et la commission ont décidé de changer la catégorie du local.

Ce travail a permis un classement équitable de toutes les habitations entre elles amenant pour certains de leurs occupants, une augmentation ou une baisse de leurs impôts.

Enfin, toujours dans le même esprit de transparence, il est possible à chacun d'interroger l'un des membres de la commission, de demander un rendez-vous au Maire ou à l'administration des impôts (tous les lundis, rue St Matthieu, auprès de Mr BOUQUET) pour obtenir des explications personnelles supplémentaires.